



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

9^e COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SUIVI DU PLAN DE RELANCE

Laon, le 25 mai 2021

Le vendredi 21 mai 2021 s'est tenu le 9^e comité départemental de suivi du plan de relance dans l'Aisne. Alors que les restrictions d'ouverture des commerces sont levées progressivement, les participants à cette réunion de pilotage mensuelle avec les principaux acteurs de ce plan ont pu faire état de la très forte mobilisation des dispositifs dans notre territoire.

Les mesures de sauvegarde continuent d'être largement sollicitées dans le département.

Depuis le début de la crise sanitaire, ce sont :

- **107 millions d'euros de fonds de solidarité** qui ont été versés à plus de **9 000 entreprises**
- **764 millions d'euros de prêts garantis par l'État** qui ont été accordés à **3 100 entreprises**
- Près de 47 000 salariés qui ont été concernés par des versements d'indemnités pour l'activité partielle, représentant près de 106 millions d'euros de versés
- Par ailleurs, la **baisse des impôts de production concernera plus de 4 000 entreprises** pour près de **60 millions d'euros**.

Les appels à projet et guichets industriels du plan de relance continuent de trouver de nouveaux lauréats : ce sont **seize entreprises axonaises** qui en ont déjà bénéficié, et de nouvelles entreprises devraient se voir octroyées des subventions dans le courant du mois de juin.

Les candidatures demeurent ouvertes sur des appels à projet portant sur la décarbonation, le soutien à l'investissement industriel dans les territoires ou encore les secteurs stratégiques.

Le plan de relance bénéficie également aux **17 quartiers prioritaires de la politique de la ville** de l'Aisne. Ainsi, des soutiens aux collectivités locales ont été octroyés afin d'investir dans leurs infrastructures et leurs équipements de service public. Des mesures telles que les cordées de la réussite, les emplois SESAME, les parcours emplois compétence (PEC), les contrats initiative emploi (CIE) ou les emplois francs sont particulièrement attendues pour les quartiers.

Les services de l'État et les collectivités vont au-devant des habitants des quartiers afin de s'assurer qu'ils aient les informations pouvant leur permettre de s'engager dans un parcours vers l'emploi ou la formation.

Des appels à projet et à manifestation d'intérêt ont été lancés, tels que les « cités de l'emploi » visant à améliorer la prise en charge des demandeurs d'emploi, ou encore les « quartiers culturels créatifs », pour la création de tiers-lieux culturels.

La mobilisation en faveur des jeunes continue d'être une priorité pour l'État dans l'Aisne. Le **plan #1jeune1solution** a permis la signature de :

- **109 contrats initiative emploi (CIE),**
- **116 parcours emplois compétences (PEC) jeunes,**
- **1271 entrées en parcours contractuelisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA),**
- **337 garanties jeunes,**
- **81 emplois francs,**

mais aussi le versement de :

- **1148 aides à l'embauche des jeunes,**
- **2319 aides exceptionnelles à l'apprentissage,**
- **210 aides exceptionnelles aux contrats de professionnalisation.**

Les services de l'État et du service public de l'emploi, que sont Pôle emploi, les missions locales et Cap'emploi, sont particulièrement mobilisés pour faire de ces emplois une réalité. Les employeurs que sont les entreprises, collectivités et associations, doivent accentuer leur mobiliser afin de faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail grâce à ces dispositifs avantageux.

Les **contrats de relance et de transition écologique**, qui viennent acter des ambitions conjointes de l'État et des intercommunalités, avec le Conseil départemental, pour l'action publique sur la période 2021-2026, sont en train d'être finalisés.

Ceux des pays Laonnois et Chaunois sont prêts. Les travaux pour l'arrondissement de Vervins se poursuivent avec le prolongement du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache. Pour les arrondissements de Château-Thierry, Saint-Quentin et Soissons, l'objectif est une finalisation cet été au plus tard.

L'accord de relance avec le Conseil départemental de l'Aisne a été élaboré.

Les travaux pour l'élaboration d'un contrat spécifique avec le monde agricole se poursuivent en vue d'un achèvement en juin.

Le rebond actuel doit permettre une relance par le haut, de long terme. C'est ainsi que des projets structurants pour l'Aisne sont actuellement à l'œuvre. Les contrats de relance dressent les feuilles de route stratégiques, autour d'une économie productive et créatrice d'emplois, d'une transition écologique forte et d'un département agissant pour sa cohésion sociale et territoriale. **Les programmes « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain » permettent aux centralités de retrouver de l'attractivité** pour les commerçants et les habitants, tout en développant le tourisme et le cadre de vie.

Des appels à projet sont également à mobiliser, tels que la création d'écoles de production, permettent d'envisager la formation locale de la main-d'œuvre pour répondre à la demande de l'industrie.

Les relais de croissance se trouvent également dans l'exportation : à ce titre, les dispositifs des **chèques relance export, chèque VIE et des assurances prospection et assurance prospection accompagnement** doivent permettre de soutenir les entreprises s'orientant vers la conquête de nouveaux marchés. BPIFrance est l'interlocuteur privilégié des entreprises souhaitant se lancer dans ces démarches.